



# Mantes la Jolie

***Dire ce que l'on fait  
et faire ce que l'on dit***

**Marc Jammet**  
Conseiller municipal  
Communiste

*Élection cantonale - le 21 mars*

## ***Votez contre la nouvelle taxe sur les ordures ménagères***

**La taxe instaurée par la majorité de droite de la Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines ( CAMY) est entrée dans les faits depuis le mois d'octobre dernier.**

**Cette taxe est lourde:** elle varie entre 40 et 100 euros suivant notamment la superficie du terrain.

**Cette taxe est injuste:** elle frappe tous les propriétaires. De nombreux "petits retraités" qui, jusque là, étaient exonérés d'impôts, ont eu la surprise de recevoir cette taxe: 40, 50, 60 euros à déboursier! Cette taxe ne prévoit aucune exonération comme c'est le cas avec les autres impôts locaux.

**Cette taxe va bientôt toucher les locataires.** En effet, ce sont les bailleurs (dont les sociétés HLM) qui la paient. La loi les autorise à récupérer le montant de cette taxe dans les charges locatives. C'est ce qu'elles ont toutes fait. Cela veut dire qu'en mai 2004, cette taxe va provoquer une régularisation des charges que les locataires vont payer.

### **Et cette taxe scandaleuse va doubler dans quelques jours**

En effet, quelques jours seulement après le 21 mars, la CAMY va voter son budget. Celui-ci prévoit de doubler cette taxe qui, de fait, va servir à des **projets ruineux**: la ZAC des Bords de Seine (construite sur des terrains inondables et dont les promoteurs commencent à baisser les prix de vente des appartements - en diminuant les prestations - faute d'acheteurs), un Palais des Congrès (pour les "hommes d'affaires") et une industrie hôtelière de luxe qualifiée de "tourisme d'affaires".

## Une action déterminée contre cette taxe.

Dès le 14 octobre 2002, j'ai interpellé Dominique Braye à la CAMY. Je lui ai dit que, non seulement mes amis et moi-même voterions contre l'instauration de cette taxe, mais que nous avertirions les habitants de chacune des communes du mauvais coup qui venait de se tramer contre eux.

**Près de 50 000 tracts, plus de 1 000 pétitions, l'exigence d'un référendum pour que les habitants soient consultés: l'émotion a été telle dans le Mantois que personne n'a pu rester insensible.**

La taxe des ordures ménagères (qui pourrait se monter à 300 euros) a dû être baissée et, à part Annette Peulvast et quelques élus socialistes de Mantes la Ville, tous les élus de gauche ont refusé de voter le budget de la CAMY qui prévoyait cette taxe que vous commencez à payer aujourd'hui. Du coup, Dominique Braye a dû démissionner pour exclure du bureau communautaire les maires qui le gênaient.

Les contorsions, les manœuvres politiciennes de la droite locale sont un aveu de faiblesse. Elle a peur des habitants, elle a peur de vous informer, elle a peur de vous donner la parole.

**Le 21 mars, prenez la parole qu'on vous refuse! Sanctionnez le mépris de la droite!**

**Votez pour le candidat qui gêne la droite.**

**Votez pour Marc Jammet**



Mantes la Jolie, le 17 Décembre 2003

### TAXE ORDURES MENAGERES

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous revenons vers vous au sujet de l'acompte « Taxe Ordures Ménagères » figurant sur vos quittances depuis le mois de Mars 2003. A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2004, cet acompte est évalué en fonction de l'avis d'imposition acquitté par l'OPHLM de Mantes la Jolie.

En effet, la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères est adossée à la Taxe Foncière. Seules les propriétaires acquittent des impôts, jouant au titre de la taxe foncière, répercutant ensuite sur les locataires les charges dites « locatives ».

Ces charges récupérables sont fixées par décret. Le décret n° 78-713 du 26 Août 1987 précise que les dépenses liées à l'élimination des déchets sont récupérables sur les charges locatives.

Afin de ne pas faire subir aux résidents une régularisation trop forte des charges, l'Office a fixé un acompte, conformément à la législation en vigueur.

Comme pour chacun des acomptes qui vous est demandé mensuellement, une balance sera effectuée au moment de la régularisation des charges entre la somme des acomptes de charges et les dépenses effectives.

Les services de l'Office restent bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'Office  
Fabrice BOUTIER

Afin de ne pas faire subir aux résidents une régularisation trop forte des charges, l'Office a fixé un acompte, conformément à la législation en vigueur.

**OPHLM de Mantes: la provision "pour taxe" passe de 1,5 à 7,7 euros par mois**

*Les locataires vont bientôt subir cette taxe. L'OPHLM de Mantes l'avoue officiellement: les charges locatives augmentent à cause de cette taxe.*

**Et fin mars, cette taxe va doubler.**

### Pour me contacter

- **Courrier.** Marc Jammet, Hôtel de Ville, 31 rue Gambetta 78200 Mantes la Jolie
- **Internet.**

Site : <http://perso.wanadoo.fr/pcfmanthes> E-mail : [marc.jammet@wanadoo.fr](mailto:marc.jammet@wanadoo.fr)

- **Pour me voir :** en Mairie tous les mercredis de 15h00 à 17h00, sur le marché du Val Fourré tous les vendredis de 15h00 à 16h30 devant La Poste, sur le marché du Centre ville les samedis de 10h00 à 11h30 (entre le « Sporting » et « Nicolas »)